

AFP, 13 juillet 2013



## Transparence: journée de dufes au Sénat sur la publication du patrimoine des élus -

Actualisation, Priv, Papier Général  
13/07/2013 09:15 - SÉNAT ÉCONOMIE-BUDGET-FISCALITÉ-ENQUÊTE-PARLEMENT - Monde (FRS) - AFP  
Par Suzette BLOCH, Jean-Louis PREVOST

PARIS, 12 juillet 2013 (AFP) - Les sénateurs ont vécu une journée de dufes vendredi en rejetant la publication du patrimoine des élus, après l'avoir pourtant créée, à l'occasion de l'examen du projet de loi organique sur la transparence de la vie publique.

Les sénateurs ont voté contre l'ensemble de l'article 1 du texte, alors qu'ils venaient de prévoir par un amendement la publication du patrimoine des élus au Journal officiel. Ce faisant, cette disposition est automatiquement tombée.

Cet amendement était le résultat de laborieuses négociations entre sénateurs, profondément divisés sur cette question. Le président PS de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur avait essayé de contourner la difficulté en soutenant un amendement déposé par une partie des centristes du groupe UDI-UC dont leur président François Zocchetto.

L'amendement a été voté par 181 sénateurs, les socialistes, les communistes, les écologistes, et 21 centristes. En revanche l'UMP, 9 centristes et le RDSE, à majorité radicale de gauche, soit 163 sénateurs, ont voté contre.

L'article 1, de son côté, a été rejeté par 172 sénateurs, dont 18 UDI-UC, y compris leur président François Zocchetto, 167 ayant voté pour, dont 9 centristes.

"L'article 1 était une excellente synthèse qui garantissait à la fois la transparence, son contrôle et la vie publique", a déploré M. Sueur, faisant valoir que le dispositif voté par l'Assemblée, consultation possible des déclarations en préfecture mais sanctions en cas de publication, était "inapplicable".

"Occasion manquée"

"Ce débat est sur la place publique, a-t-il poursuivi, chacun en verra les conséquences".

"C'est une occasion manquée très malheureuse", a commenté Alain Anziani pour le PS. "Une grande majorité des Français considèrent que leurs élus ne sont pas vertueux, il y a désaffection envers nous, et la désaffection ira vers des forces obscures", a-t-il ajouté.

"Nous ne sommes plus au catéchisme", a jugé Yves Pozzo di Borgo (UDI-UC). "C'est quand même parti de chez vous", a-t-il lancé aux socialistes, en faisant allusion à l'affaire Cahuzac.

"L'exigence de transparence ne date pas de l'affaire Cahuzac", a répliqué Christian Favier (communiste). "C'est quelque chose de très profond et nous donnons un mauvais signe, celui d'une caste qui se coupe un peu plus du peuple".

Le gouvernement, par la voix de Najat Vallaud-Belkacem, avait émis un avis de "sagesse".

Le texte organique qui comporte huit articles traite des déclarations de patrimoine et d'intérêts des parlementaires. Son étude s'est poursuivie dans la soirée, avec l'article deux qui porte sur les incompatibilités. Elle reprendra lundi matin. Un deuxième projet de loi, ordinaire, étend le dispositif à d'autres élus et aux membres du gouvernement. Il sera également examiné lundi par le Sénat.

Le débat avait repris vendredi après avoir été interrompu mardi par le vote, avec les voix de la droite, d'une motion de renvoi en commission du RDSE (à majorité PRG) qui jugeait le texte pas assez travaillé.

Ces deux jours avaient été mis à profit par l'exécutif et les socialistes pour mener en coulisses des négociations afin d'éviter un échec du projet de loi élaboré après le séisme de l'affaire Cahuzac.

L'UMP et le RDSE sont restés opposés à la publication des patrimoines. "Nous n'acceptons pas la publication du patrimoine", a réaffirmé vendredi dans Le Figaro le président du PRG et sénateur Jean-Michel Baylet.

"C'est une atteinte au droit à la vie privée", a lancé de son côté Gérard Longuet (UMP) qui a défendu en vain deux motions de procédure pour tenter de faire rejeter le texte.

L'UMP avait toutefois réussi à faire voter un amendement restreignant la portée de la publication en stipulant qu'aucune publication n'était possible dans l'année précédente des législatives et sénatoriales. Cet amendement est également tombé. Les textes ont été inscrits en procédure accélérée (une lecture par assemblée). Une Commission mixte paritaire (CMP, 7 sénateurs, 7 députés) se réunira mardi soir pour trouver un compromis. Mais "le vote du Sénat vendredi ne lui permettra pas de peser dans le débat", a déploré Jean-Pierre Sueur.

sb-lyphd

© 1994-2013 Agence France-Presse